



NOUVELLES POLITIQUES.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 6 Février). Le marquis de Lucchesini, envoyé de S. M. Prussienne, de retour ici du voyage qu'il a fait à Berlin & à Dresde, a remis à la députation des affaires étrangères la réponse de sa cour au projet qui lui avoit été communiqué de la part de la république, pour conclure un traité d'alliance défensive & de commerce entre la Pologne & la Prusse. Entr'autres avantages offerts par la Prusse, se trouve la réduction à deux pour cent des droits de *transit* sur les productions qui passent sur des bâtimens Polonois par la Vistule à Dantzic. En compensation de ces avantages, & de la promesse d'un secours considérable en cas d'attaque, la Prusse desiroit que la république lui cédât ses droits de suzeraineté sur les villes de Thorn & de Dantzic, ainsi que sur la starostie de Dyhow. Mais la députation des affaires étrangères, après avoir examiné ces projets, a cru devoir déclarer au ministre Prussien, le marquis de Lucchesini, que cette dernière clause n'étoit pas même de nature à être proposée à la diete, & que la république n'y consentiroit jamais. Il a été en conséquence envoyé sur le champ un courier à Berlin pour y porter la nouvelle de cet obstacle, & M. de Lucchesini attend des instructions ultérieures. On ne croit pas cepen-